Envoyé en préfecture le 26/11/2024 Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID: 056-215600321-20241126-DEL_2024_088-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE CAMPENEAC

Séance du 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

<u>Date de Convocation</u>: 15 novembre 2024.

<u>Présents</u>: RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David (arrivé à 20h15) - PONGERARD Pascale - DELOURME Jean-Pierre - DENIS Stéphane.

<u>Absents excusés</u>: Mme ALIX Mathilde ayant donné pouvoir à Mme MORIN DIEGO – Mme PICARD Laurence ayant donné pouvoir à M. DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Cécile WHITE.

Nombre de conseillers :

En exercice: 19 Présents: 17 Votants: 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/088

Objet: Budget principal: Décision modificative n°2.

Monsieur SAVIGNE expose au Conseil municipal que lorsqu'une collectivité engage des frais d'études et d'insertion, ceux-ci sont imputés sur un compte d'attente (203) et doivent être intégrés aux travaux (231).

A ce jour, plusieurs études préalables d'un montant total de 63 519.12 €, liées à différents travaux doivent être intégrées. Il est à noter que les écritures à prendre sont des <u>opérations d'ordre non budgétaires</u>. Pour permettre de prendre en compte ces dépenses, Il est proposé la décision modificative suivante :

Section	Chapitre	Article	Somme inscrite au BP 2024	Somme à prévoir
Dépenses d'investissement	041	231	0.00	63 519.12
Recettes d'investissement	041	203	0.00	63 519.12

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote donnant les résultats les suivants :

Présents : 18 Pour : 19 Majorité absolue : 10 Votants : 19 Contre : 0 Suffrages exprimés : 19

Abstentions: 0

Envoyé en préfecture le 26/11/2024 Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID: 056-215600321-20241126-DEL_2024_088-DE

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative n°2 relative au budget principal telle que présentée ci-avant.
- Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette modification.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE, Maire.



Madame Cécle WHITE, Secrétaire de séance